

AMBOISE

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 037-213700032-20260122-26_009-DE



Sommaire

Le cadre juridique

Le contexte international et national

L'absence de Loi de finances 2026 au 31/12/2025

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Rétrospective financière

L'état de la dette propre et de la dette garantie

Les orientations budgétaires 2026

- Recettes et dépenses réelles de fonctionnement

- Recettes et dépenses d'investissement

- Les autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

Le cadre juridique

Chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) afin de permettre aux élus d'échanger sur les grandes orientations qui contribueront à l'élaboration du prochain budget primitif de la Ville.

Les articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en déterminent le périmètre et le contenu.

Suite à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines maximum précédant l'examen du budget de la collectivité.

Dans les communes et les CCAS de plus de 3 500 habitants, le maire et le président doivent présenter un rapport qui rend compte des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et la gestion de la dette.

Le cadre juridique

Pour les communes et les CCAS de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ainsi, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges des élus du Conseil Municipal dans le respect du cadre juridique précité. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2026 de la Ville d'Amboise et les dispositions nationales ayant un impact sur le budget municipal.

Le contexte international

L'économie mondiale a fait preuve d'une résilience surprenante en 2025. Les effets, sur la production et les échanges de biens, de l'anticipation d'une hausse des droits de douane ont joué un rôle moteur en début d'année. L'assouplissement des conditions financières à l'échelle mondiale, la croissance des revenus réels et la forte demande de nouveaux investissements liés à l'IA dans certains pays, en particulier aux États-Unis, sont autant de facteurs qui contribuent à soutenir davantage la demande, compensant les forces contraires exercées par la mise en œuvre progressive de nouveaux obstacles aux échanges, l'incertitude toujours élevée liée à l'action publique, et le recul de l'investissement résidentiel.

La croissance du PIB mondial devrait baisser, passant de 3.2 % en 2025 à 2.9 % en 2026, avant de remonter à 3.1 % en 2027. De nouvelles baisses des taux d'intérêt directeurs sont attendues, et un resserrement budgétaire modeste est prévu dans de nombreux pays malgré la nécessité de remédier aux tensions budgétaires croissantes.

Le contexte national

En France, la croissance annuelle pour 2025 s'élèverait à +0,9 % corrigée des jours ouvrés (et +0,7 % en brut), en léger ralentissement par rapport à 2024 (+1,1 % corrigée des jours ouvrés). L'acquis de croissance à mi-année pour 2026 serait déjà de +1,0 %, en accélération par rapport à l'ensemble de l'année 2025.

Cette prévision repose sur l'analyse des indicateurs conjoncturels, dont les plus récents portent sur octobre, et sur les réponses aux enquêtes collectées auprès des acteurs économiques en novembre. Elle demeure donc entourée d'incertitudes, notamment concernant la situation politique en France et l'attentisme des ménages et des entreprises qui en découle.

L'absence de loi de finances au 31/12/2025

Déposé le 14 octobre 2025 à l'Assemblée nationale, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 n'aura pas été jusqu'à son terme avant le 31/12/2025.

Rejeté en première lecture par l'Assemblée nationale le 21 novembre 2025, le PLF pour 2026 a ensuite été adopté par le Sénat, après modifications, le 15 décembre 2025. Transmis finalement à la Commission Mixte Paritaire le 15 décembre 2025, l'absence d'accord n'a pas permis l'adoption de la loi de finance pour 2026 dans les délais impartis.

Cette situation a suspendu l'examen du PLF pour 2026 qui n'a pu être adopté de façon définitive avant le 31 décembre 2025. Le Gouvernement a alors déposé, comme l'an dernier, un projet de loi spéciale afin de permettre la perception des ressources nécessaires pour assurer la continuité de son action et des services publics en 2026.

L'absence de loi de finances au 31/12/2025

Présenté en Conseil des ministres le 22 décembre 2025, le projet de loi spéciale, a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale puis au Sénat le 23 décembre 2025.

Cette loi spéciale ne remplace pas le budget. Elle a toutefois pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026. Elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Le Gouvernement a ensuite publié un décret ouvrant les crédits nécessaires afin de couvrir les besoins des missions et programmes budgétaires pour démarrer la gestion 2026. Ces ouvertures de crédits se feront dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2025.

Les discussions relatives au budget 2026 se sont poursuivies en janvier 2026 avant interruption des débats par le Gouvernement à la mi-janvier.

Aucune mesure touchant le bloc communal ne peut donc être retenue à ce stade, rendant la préparation budgétaire 2026 d'autant plus complexe.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Dans le cadre de l'article 17 de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, il est indiqué que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses réelles de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Il s'agit d'un objectif non contraignant pour une commune de la strate d'Amboise.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant la Ville d'Amboise, l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur et en pourcentage est la suivante :

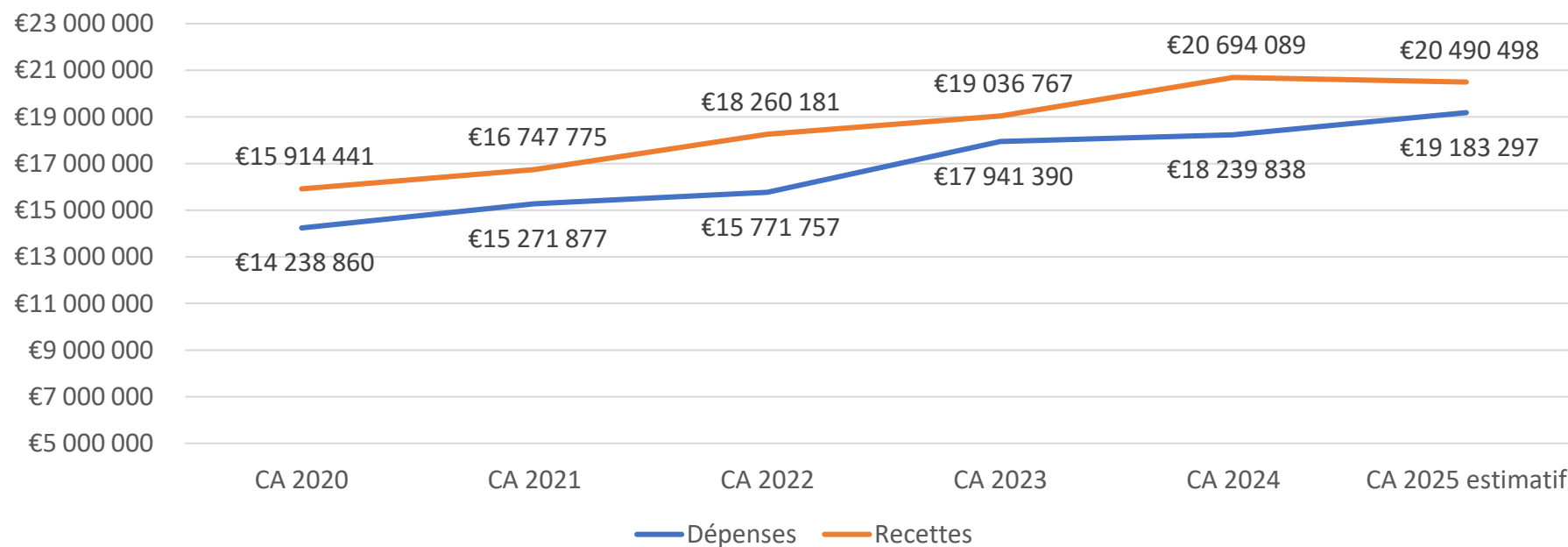
	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimatif	ROB BP 2026	BP 2027
Dépenses réelles de fonctionnement	17 941 390	18 239 838	19 183 297	19 439 884	19 692 602
Evolution en pourcentage		+1,7%	+5,2%	+1,3%	+1,3%

Le CA 2025 estimatif est au-delà de l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé par la loi de programmation des finances publiques : **+5,2% au lieu de +1,5%**.
Toutefois, le périmètre ne saurait être considéré comme constant sur 2025 puisqu'il a été supporté le péril du château et la hausse de 3 points de la CNRACL ; davantage de postes ont par ailleurs été pourvus.
Enfin, les dépenses sont en augmentation de +1,3% sur 2026, respectant l'objectif d'évolution demandé, malgré un nouveau changement de périmètre avec une deuxième hausse de la CNRACL ainsi qu'une contribution exceptionnelle au SDIS.

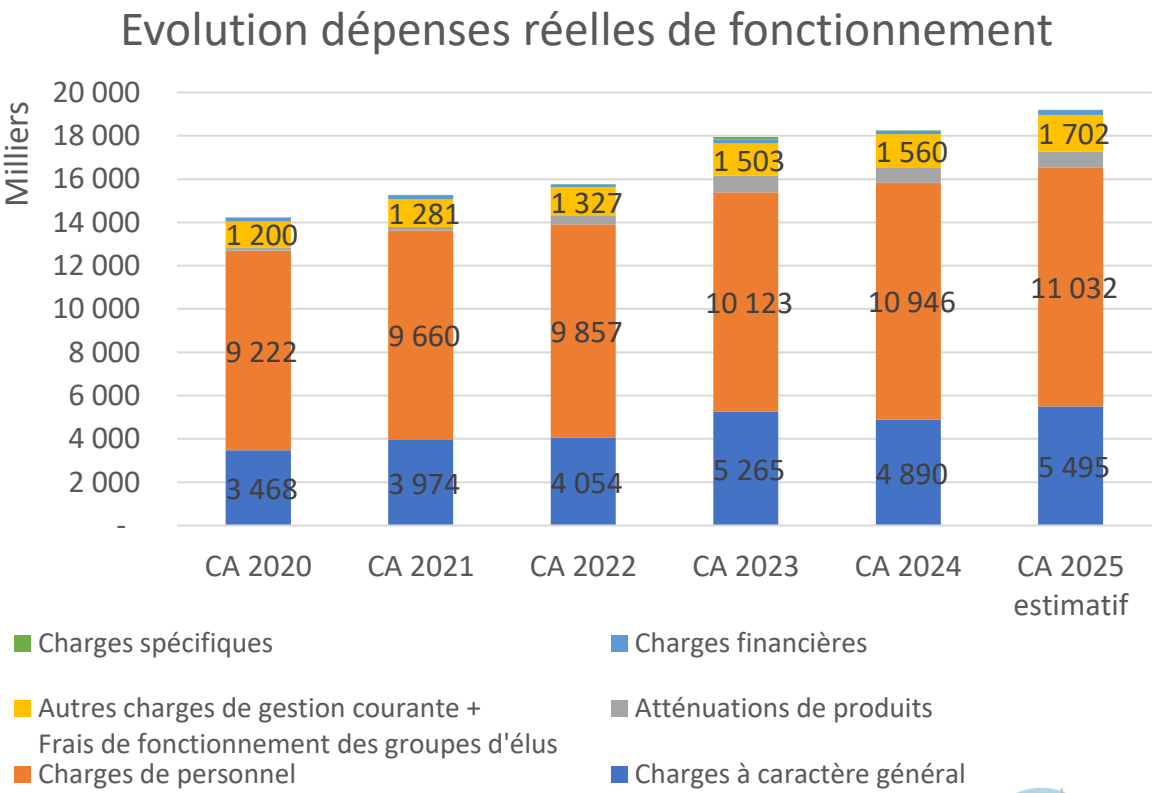
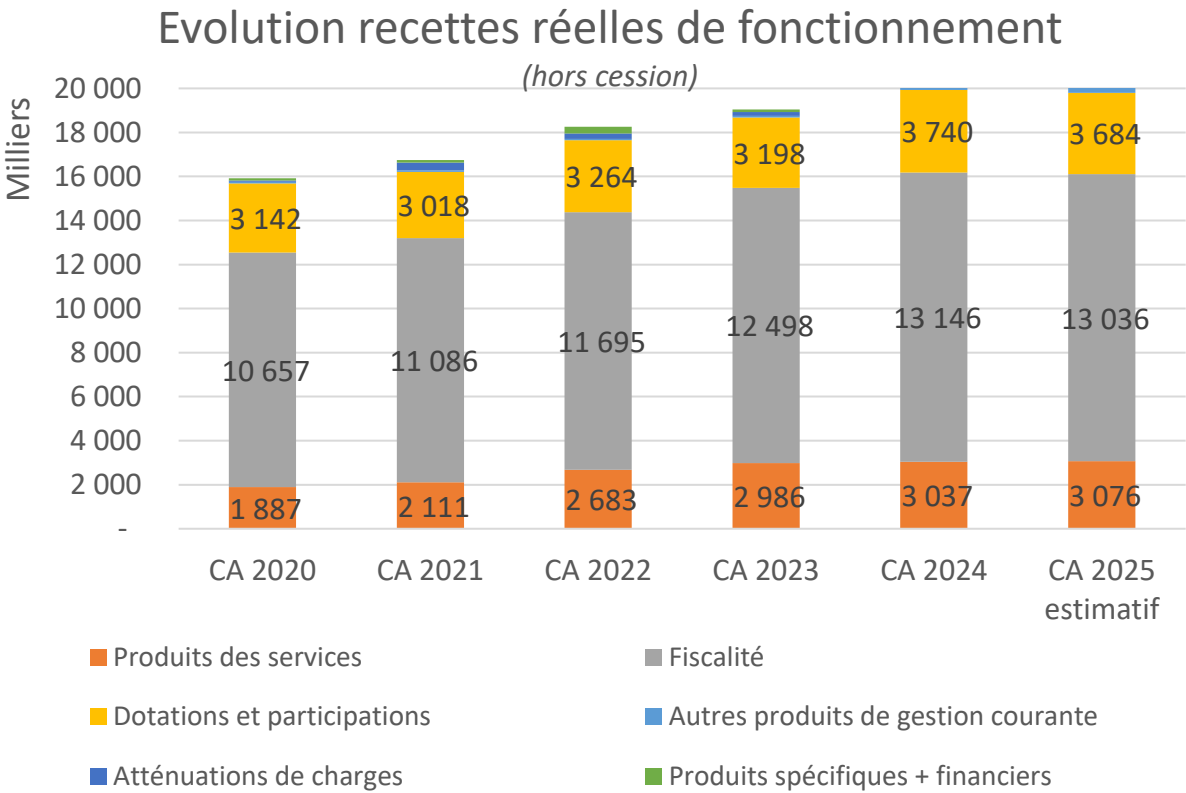
Rétrospective financière

La rétrospective financière du budget principal de la Ville d'Amboise sur la période 2020 – 2025, en section de fonctionnement, fait ressortir les évolutions suivantes :

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement (*hors cession*)

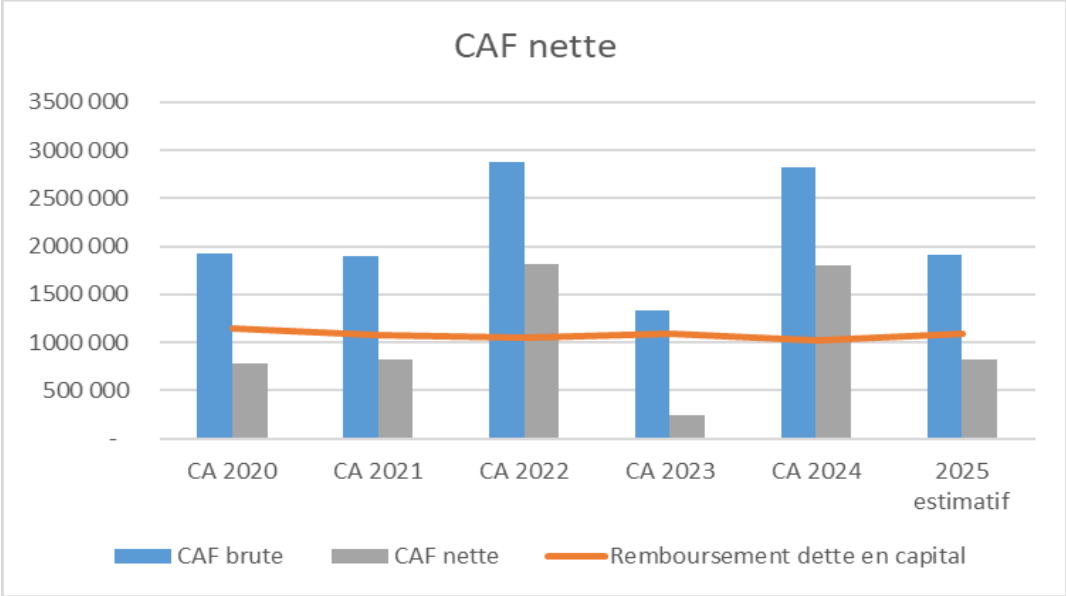
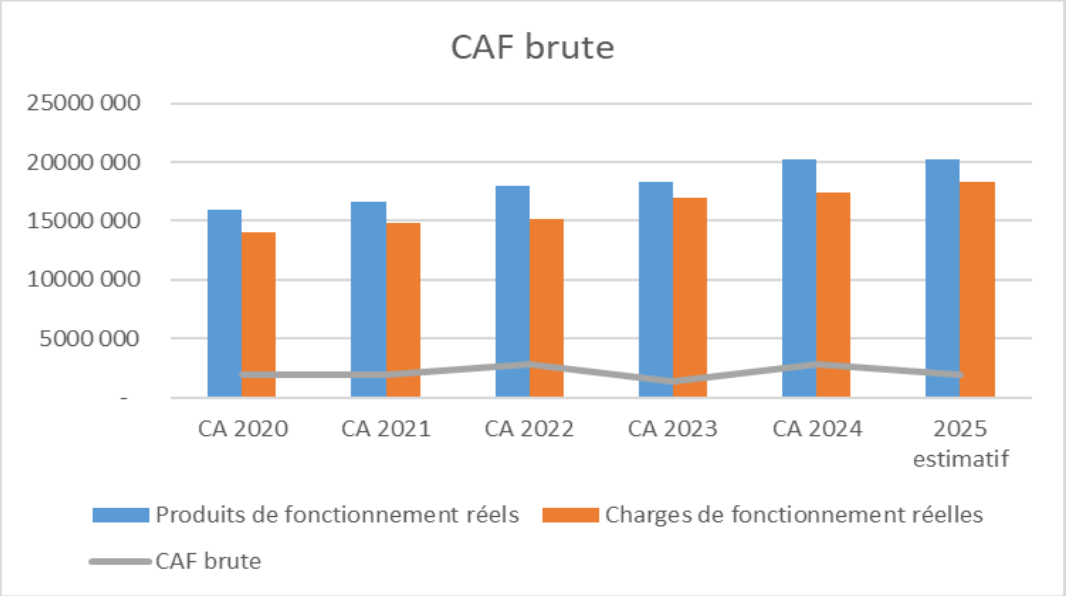


Evolution sur la période 2020 - 2025 par chapitre :



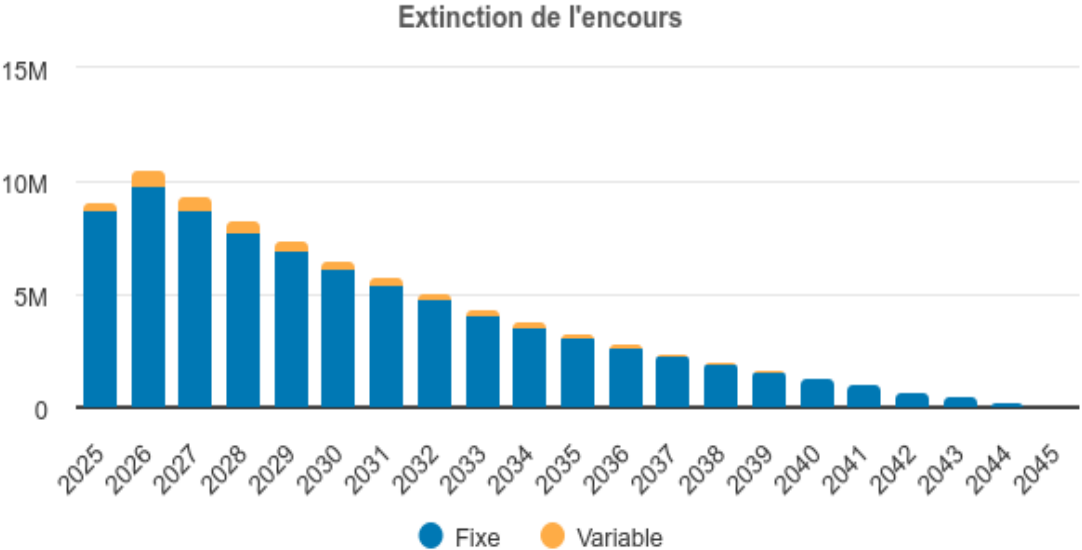
Présentation de la capacité d'autofinancement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2025 estimatif
Produits de fonctionnement réels	15 958 324	16 678 054	18 017 636	18 349 787	20 224 068	20 206 673
Charges de fonctionnement réelles	14 027 535	14 774 125	15 143 051	17 009 830	17 395 331	18 296 487
CAF brute	1 930 789	1 903 929	2 874 585	1 339 957	2 828 737	1 910 185
Remboursement dette en capital	1 147 949	1 076 423	1 055 272	1 090 671	1 026 542	1 085 899
CAF nette	782 840	827 506	1 819 313	249 286	1 802 195	824 287



La dette propre

L'encours de la dette de la Ville d'Amboise s'établit au 01/01/2026 à 10 546 441€, en augmentation de 1 414 101€ par rapport à l'exercice précédent compte tenu des deux emprunts mobilisés en 2025 à hauteur de 2,5 millions d'euros. Afin de limiter les frais financiers inutiles, il sera procédé à une consultation des établissements bancaires au regard de la réalisation des travaux et non de leur programmation. Cela permet également d'intégrer les notifications de subventions à venir.



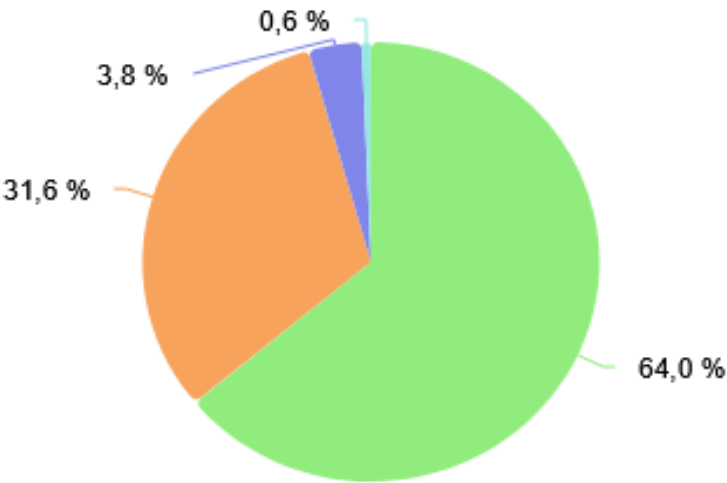
	31/12/2025	31/12/2026 (hors nouvel emprunt)	Variation
Capital restant dû	10 546 441€	9 397 637€	-10,89%
Taux actuariel	2,50%	2,48%	-0,02
Part taux fixe	93,05%	93,26%	
Part taux variable	6,95%	6,74%	
Nombre de lignes	26	25	-1
Nombre de prêteurs	6	6	

Répartition des risques (charte Gissler) : une dette 100% saine
Tous les emprunts de la Ville d'Amboise sont catégorisés 1A sur la charte Gissler.

La dette garantie

La Ville d'Amboise a accordé des garanties d'emprunt à des sociétés de logements sociaux leur permettant de bénéficier de taux d'intérêts préférentiels de la part des établissements bancaires.
Ce dispositif de garantie permet aux bailleurs sociaux de développer des programmes de construction sur le territoire communal.

A fin décembre 2025, le capital restant dû garanti s'élève à 9 305 411€ pour 73 lignes de prêts à destination du logement social.



Beneficiaire	Montant
ESH TOURAINE LOGEMENT :	5 953 113,55
VAL TOURAINE HABITAT :	2 941 465,75
CDC HABITAT SOCIAL :	351 215,57
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN :	59 616,32
TOTAL	9 305 411,19

Les orientations budgétaires

2026

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (€)	BP 2026	Evolution BP+DM 2025 / BP 2026
Atténuations de charges (013)	120 000	/
Produits des services (70)	3 238 638	-3 693
Impôts et taxes (73)	2 078 024	/
Fiscalité locale (731)	11 056 307	+73 603
Dotations et participations (74)	3 442 702	+54 326
Autres produits de gestion courante (75)	149 555	-192 743
Produits financiers (76)	10 196	-595
TOTAL	20 095 422	-69 102

Dépenses réelles de fonctionnement (€)	BP 2026	Evolution BP+DM 2025 / BP 2026
Charges à caractère général (011)	5 254 450	-521 621
Charges de personnel (012)	11 361 937	-42 823
Atténuations de produits (014)	702 000	-48 401
Autres charges de gestion courante (65)	1 848 997	+82 547
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (6586)	500	-500
Charges financières (66)	270 000	+30 000
Charges spécifiques (67)	2 000	/
TOTAL	19 439 884	-500 798

Les orientations budgétaires 2026

Les atténuations de charges (013) :

Il s'agit des remboursements de l'assurance statutaire et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie concernant les arrêts des agents de la Ville.

Estimation 2026 : 120 000€.

Les produits des services (70) :

Les produits des services correspondent principalement aux recettes de redevances d'occupation du domaine public (marché, terrasses, chantiers), de stationnement, de forfaits post-stationnement, ainsi qu'aux recettes à caractère culturel, sportif et loisir (théâtre, camping, piscine), au périscolaire, et aux refacturations de personnel mis à disposition.

Estimation 2026 : 3 238 638€.

Les impôts et taxes (73, sauf 731) :

Ce chapitre regroupe les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Estimation 2026 : 2 078 024€.

Les orientations budgétaires 2026

La fiscalité locale (731) :

La fiscalité locale comprend :

- *La fiscalité directe avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Les bases fiscales décidées par l'Etat devraient être revalorisées de +0,8% conformément à la variation de l'IPCH sur un an.*

*Il convient de préciser que **les taux votés des impôts communaux seront de nouveau maintenus en 2026.***

	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants	17,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77,84 %

- *La fiscalité indirecte avec la taxe additionnelle sur les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe de séjour (**intégralement reversée au département et à l'office de tourisme**), ainsi que la taxe locale sur la publicité extérieure.*

Estimation 2026 : 11 056 307€.

Les orientations budgétaires 2026

Les dotations et participations (74) :

Cela concerne en majeure partie la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire , dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation). En attente de notification, la prévision 2026 correspond au réalisé 2025.

Puis viennent les attributions de péréquation et de compensation (DCRTP, compensations au titre des exonérations de taxes foncières). Enfin, il y a les participations de l'Etat, de la région, et du département.

Estimation 2026 : 3 442 702€.

Les autres produits de gestion courante (75) :

Il s'agit principalement des revenus des immeubles et des remboursements de sinistres.

Estimation 2026 : 149 555€.

Les produits financiers (76) :

Enfin, les produits financiers correspondent aux remboursements d'intérêts de prêts par la Communauté de communes à la Ville.

Estimation 2026 : 10 196€.

Les orientations budgétaires 2026

Les charges à caractère général (011) :

Ce chapitre correspond aux dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Il regroupe les achats courants (compte 60), les services extérieurs (comptes 61 et 62), ainsi que les impôts et taxes (compte 63). C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement après les charges de personnel.

Il est donc essentiel d'en maîtriser l'évolution afin de contenir les différentes variations. La diminution s'explique en grande partie par le fait que nous ne retrouvons pas en 2026 les crédits qui avaient été prévus pour le péril du château en 2025 (soit -307K€). Les frais de télécommunication ont également été revus à la baisse (-79K€) ainsi que les fluides (-98K€).

Estimation 2026 : 5 254 450€.

Les charges de personnel (012) :

La prévision 2026 est en baisse par rapport à 2025 du fait d'une bonne maîtrise de la masse salariale et d'une organisation arrivée à maturité.

Estimation 2026 : 11 361 937€.

Structure des effectifs permanents

Soit un total de 216 emplois permanents au 1^{er} janvier 2026.

TEMPS COMPLET AU 1er JANVIER 2026			
FILIERES	EMPLOIS POURVUS TITULAIRE / STAGIAIR	EMPLOIS VACANTS TITULAIRES / STAGIAIR	EMPLOIS POURVUS CONTRACTUELS
ADMINISTRATIVE	44	1	13
ANIMATION	12	0	0
ATSEM	13	0	0
CULTURELLE	0	0	1
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1	0	0
PATRIMOINE	4	0	1
POLICE MUNICIPALE	6	1	0
SPORTIVE	1	0	0
TECHNIQUE	97	5	13
TOTAL EFFECTIFS	178	7	28

TEMPS NON COMPLET AU 1er JANVIER 2026			
FILIERES	EMPLOIS POURVUS TITULAIRE / STAGIAIR	EMPLOIS VACANTS TITULAIRES / STAGIAIR	EMPLOIS POURVUS CONTRACTUELS
ADMINISTRATIVE	0	0	0
ANIMATION	0	0	1
ATSEM	0	0	0
CULTURELLE	0	0	0
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	1
PATRIMOINE	0	0	0
POLICE MUNICIPALE	0	0	0
SPORTIVE	0	0	0
TECHNIQUE	1	0	0
TOTAL EFFECTIFS	1	0	2

Les orientations budgétaires

2026

Structure des effectifs non permanents

FILIERES	POSTES NON PERMANENTS	POSTES SAISONNIERS (CAMPING, PISCINE ET ETUDES SURVEILLEES DANS LES ECOLES)	POSTES DE CONTRAT DE DROIT PRIVE (1 ADULTES RELAIS + 6 APPRENTIS)	TOTAL GENERAL
ADMINISTRATIVE	5	6	1	12
AGENTS RECENSEURS 2026	3			3
ANIMATION	26	2		28
ATSEM	2			2
CULTURELLE	0			0
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0			0
ETUDES SURVEILLEES	0	6	0	6
PATRIMOINE	1			1
POLICE MUNICIPALE	0			0
SPORTIVE	0			0
TECHNIQUE	31	22	6	59
TOTAL EFFECTIFS	68	36	7	111

Les emplois non permanents pourvus en cours d'année concernent les emplois en renfort et en remplacements d'agents momentanément indisponibles, qui se révèlent une nécessité pour assurer la continuité des missions de service public. Ils permettent également de pourvoir en besoins saisonniers au camping, à la piscine, au musée et centre d'art contemporain.

Les orientations budgétaires

2026

Les dépenses de personnel en 2025

Chapitre 012	Réalisé 2025	Montants
Art 6216	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	0,00€
Art 6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR (mise à disposition agent CDG)	7 404,41€
Art 6331	ANNONCES ET INSERTIONS	0,00€
Art 6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL (fonds national d'aide au logement)	30 848,56€
Art 6336	COTISATIONS VERSEES AU CNFPT ET AU CDG	140 385,62€
Art 64	REMUNERATION DU PERSONNEL	10 853 649,32€
	TOTAL	11 032 287,91€

Soit un total de 11 032 287,91€ sur le chapitre 012 de charges de personnel et frais assimilés.

Les orientations budgétaires 2026

L'évolution de l'absentéisme (agents titulaires et contractuels)

TYPE D'ARRETS	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Maladie ordinaire	2 148 jours	3 975 jours	4 090 jours	3 942 jours	4483 jours	5556 jours
Congé longue maladie	253 jours	730 jours	453 jours	1 083 jours	581 jours	379 jours
Congé longue durée	484 jours	730 jours	730 jours	25 jours	13 jours	365 jours
Maladie professionnelle	0 jour	429 jours	244 jours	0 jour	0 jour	0 jour
TOTAL	2 885 jours	5 864 jours	6 024 jours	5 050 jours	5079 jours	6300 jours

Les constats de l'année 2025 sont les suivants :

- *1 agent, après décision du Conseil médical, a été reconnu inapte ; une retraite pour inaptitude est en cours;*
- *4 agents sont en attente de décision du Conseil médical pour la reconnaissance d'une maladie professionnelle ; leurs jours d'absence ne sont donc pas positionnés à ce stade dans cette rubrique, soit un total de 872 jours actuellement positionnés en Maladie ordinaire;*
- *4 agents sont en attente de décision pour être positionnés en Congés Longue Maladie, soit un total de 1 144 jours actuellement positionnés en Maladie ordinaire;*
- *2 agents sont en attente d'un retour d'aptitude de la part du Conseil médical.*

Les orientations budgétaires 2026

Les ressources humaines en 2026

La politique des ressources humaines constitue un levier stratégique au service de la mise en œuvre des politiques publiques et de la qualité du service rendu aux usagers. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires fortes, des évolutions réglementaires permanentes et des transformations profondes des métiers et des organisations.

Dans ce cadre, la Mairie d'Amboise s'attache à conduire une politique des ressources humaines équilibrée, conciliant maîtrise de la masse salariale, sécurisation des parcours professionnels et maintien d'un haut niveau de compétences.

L'année 2025 a été marquée par l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des ressources humaines, plus complet, dans la volonté de rendre la gestion quotidienne des agents et de leur carrière encore plus efficace et efficiente.

Par ailleurs, les élus ont souhaité engager une réorganisation du service afin de disposer d'un agent dédié à la gestion des formations, des compétences et des mobilités, tant internes qu'externes. Cette évolution vise à permettre un meilleur accompagnement des agents tout au long de leur parcours professionnel.

À ce titre, l'agent sera également chargé de l'élaboration du plan de formation, comprenant un volet spécifique consacré à l'évolution des métiers ainsi qu'à l'adaptation des compétences aux besoins futurs de la collectivité.

Les orientations budgétaires 2026

L'évolution prévisionnelle des dépenses

Les estimations budgétaires 2026 qui sont présentées dans ce rapport d'orientations budgétaires ont été précisément calculées par service et par agent en tenant compte des décisions gouvernementales sur les salaires et des avancements automatiques d'échelon.

Budget 2025	CA 2025	BP 2026
11 404 760€	11 032 288€	11 361 937€

*L'écart de budget 2025 à budget 2026 tient compte du GVT – le Glissement Vieillesse Technicité - (moyenne entre 1 et 2 % chaque année), des mouvements de personnel et de l'ensemble des mesures gouvernementales sur les salaires des agents publics, avec effet en année pleine.
La nouvelle hausse de 3 points de la CNRACL est en particulier prise en compte.*

Les orientations budgétaires 2026

Les atténuations de produits (014) :

Les atténuations de produits correspondent aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants, au fonds de péréquations des ressources communales et intercommunales, ainsi qu'au reversement intégral de la taxe de séjour au département et à l'office de tourisme.

Le reversement de la taxe de séjour est inscrit à hauteur de 562 000€ pour 2026, soit 510 909€ pour l'Office de Tourisme et 51 091€ pour le Département.

Estimation 2026 : 702 000€.

Les autres charges de gestion courante (65) :

Elles comprennent entre autres les contributions de la collectivité (SDIS), les subventions de fonctionnement (associations, CCAS, budget participatif, école privée), ainsi que les indemnités, frais de missions et de formation des élus.

Les contributions au SDIS sont inscrites à hauteur de 280 000€ pour le contingent obligatoire et 88 500€ pour la contribution de solidarité.

Estimation 2026 : 1 848 997€.

Les orientations budgétaires 2026

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (6586) :

Une enveloppe de 500€ est prévue pour le remboursement des éventuels frais de garde engagés par les élus municipaux lors des réunions (délibération n°23-526).

Estimation 2026 : 500€.

Les charges financières (66) :

Ce chapitre correspond au remboursement des intérêts des emprunts en cours, ainsi qu'aux écritures de rattachement des intérêts courus non échus.

Estimation 2026 : 270 000€.

Les charges spécifiques (67) :

Enfin, il est prévu une enveloppe prévisionnelle de 2 000€ en cas d'annulation de titre sur exercice antérieur.

Estimation 2026 : 2 000€.

Les orientations budgétaires 2026

Le financement envisagé des investissements 2026

Les investissements envisagés en 2026 seront financés, hors épargne, par les ressources suivantes :

- Le FCTVA sur les dépenses 2025 devrait être autour de 870K€ (avec hypothèse de maintien du taux de FCTVA à 16,404%).
- Une taxe d'aménagement prévisionnelle de 120K€.
- Les autres immobilisations financières correspondent aux remboursements du capital de prêts par la Communauté de communes à la Ville : 20K€.
- Il est inscrit un total de 952K€ de cessions d'immobilisations, correspondant à la vente de l'ancien bâtiment du CCAS ainsi que du bâtiment occupé actuellement par Maison France Services.
- Les subventions sont inscrites à hauteur de 800K€.
- Un emprunt d'équilibre prévisionnel d'un montant de l'ordre de 3,9M€.

Les orientations budgétaires 2026

Les investissements 2026 envisagés

Dans la poursuite du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) engagé depuis 2023, il est décidé de maintenir la volonté affichée par l'équipe municipale en réalisant des investissements structurants et ambitieux pour la Ville d'Amboise et ses citoyens.

Les dépenses d'équipement pour 2026 seront autour de 6,7M€, dont 4,6M€ de Crédits de Paiements 2026.

Bâtiments = 2,9M€. Cette enveloppe conséquente comprend différents travaux dont ceux, entre autres, du gymnase Vallerey-Tulasne, de la chapelle Saint Jean, du camping, de la salle Clément Marot, ainsi que de la piscine de l'île d'or.

Voirie = 1,3M€. Il s'agit principalement de la fin du programme pluriannuel des travaux rue Victor Hugo, mais également des aménagements de sécurité, le gros entretien des voiries et des trottoirs, des bornes incendie, ainsi que l'enfouissement et les extensions de réseaux.

Cyclabilité = 430K€. Cela comprend la poursuite du schéma cyclable et de la mise en œuvre du plan de circulation.

Les orientations budgétaires 2026

Eclairage public = 100K€. Poursuite du programme de rénovation des 3 300 points lumineux en led.

Transition écologique = 277K€. Il s'agit de la fin des travaux d'aménagement des bois de la Moutonnerie, de la végétalisation de rues et d'une cour d'école, et de l'acquisition de mobilier urbain.

Dépenses des services = 413K€. Ces dépenses correspondent aux moyens des services dont l'achat de parcelles, de licences et matériel informatique, etc.

Sports = 1,2M€. Cette enveloppe comprend les travaux de création d'un terrain de football synthétique.

Budget participatif = 78K€ en investissement, dont 38K€ du budget participatif 2024 et 40K€ de celui de 2025.

Les orientations budgétaires

2026

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Suivant délibération du 13/02/2025

Opération n°	Objet de l'AP	Montant de l'AP	Réalisé jusqu'au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP ultérieurs
310	Aménagement de la rue Victor Hugo	2 100 00 €	812 925 €	1 287 075 €	/	/
308	Aménagement de la cité scolaire et du schéma cyclable axe nord-sud	1 488 900 €	1 011 509 €	147 390 €	330 001 €	/
316	Aménagement de l'île d'or	1 700 000 €	3 060 €	46 940 €	100 000 €	1 550 000 €
309	Aménagement de la Moutonnerie	612 480 €	41 844 €	570 636 €	/	/
312	Aménagement rue Nationale + parvis église St Denis	800 000 €	/	/	300 000 €	500 000 €

Les orientations budgétaires 2026

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Suivant délibération du 13/02/2025

Opération n°	Objet de l'AP	Montant de l'AP	Réalisé jusqu'au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP ultérieurs
313	Aménagement quartier de la Gare	300 000 €	/	/	300 000 €	/
314	Aménagement Vallerey-Tulasne	4 050 000 €	81 894 €	1 000 000 €	2 968 106 €	/
315	Création d'un terrain synthétique	1 200 000 €	/	50 000 €	1 150 000 €	/

Les orientations budgétaires 2026

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Il conviendra d'actualiser les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (APCP) par une nouvelle délibération lors du vote du Budget Primitif 2026 afin de tenir compte :

- Des réalisations 2025
- De la création et/ou suppression d'AP
- De la redéfinition des échéanciers